

PRIX CARITAT



Règlement intérieur - Prix pédagogique actuariel

Créé et dirigé par des actuaires pour contribuer au perfectionnement de l'actuariat, CARITAT est l'Institut de référence en formation professionnelle continue aux techniques actuarielles. Face à l'évolution des normes et des réglementations, l'excellence est exigée dans la profession.

Outre ses actions de formations, CARITAT organise chaque année un prix de la pédagogie actuarielle, destiné à promouvoir et à encourager les talents de formateur des actuaires.

Ce concours s'adresse aux professionnels n'ayant jamais formé, aux étudiants en dernière année et aux doctorants.

Il récompensera le **pédagogue technique actuariel de l'année** sur sa capacité à transmettre à ses confrères les résultats de recherche sur un sujet technique complexe d'actualité.

Les participants concevront une formation d'une journée (7 heures d'enseignement) alliant théorie et exercices pratiques. Ils devront préciser clairement les prérequis s'il y en a en s'attachant à être concrets et interactifs.

La participation à ce concours suppose l'acceptation implicite des participants aux articles du présent règlement.

Les sujets officiels de l'année 2026 sont libres de choix, ils doivent cependant impérativement présenter un domaine complexe, ancré dans l'actualité.

A titre d'exemple, voici quelques sujets qui peuvent être sélectionnés :

- Dépendance : tarification, provisionnement, mutualisation, suivi des résultats techniques et rentabilité du risque dépendance
- Générateurs de scénarii économiques : avantages et inconvénients d'un GSE de marché unique. Impacts sur chaque module de la formule de risque standard
- Impact de Solvabilité II sur la prévoyance collective : impacts sur la tarification, le provisionnement, marge de solvabilité, résultats techniques et rentabilité

Les participants au concours doivent respecter le contexte comme mentionné ci-dessus.

Conformément à l'article L.111-1 al 1er du code de la propriété intellectuelle, l'apport personnel d'un auteur sur sa création intellectuelle lui donne sur celle-ci un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.

Quels sont les participants ?

Ce concours s'adresse aux professionnels et aux étudiants en dernière année.

Les personnes ayant déjà une expérience de formation sont exclues de ce concours, le principe étant de fait de trouver de nouveaux formateurs.

Peuvent être présentés les travaux rédigés en français dans le cadre d'une soutenance d'un diplôme actuariel ou mathématique.

Comment remettre sa proposition de formation ?

L'envoi des supports de formation (une quinzaine de pages dans un premier temps) par leurs auteurs peut se faire, au choix :

- **sur le site internet** ci-contre : <https://www.caritat.fr/prix-caritat/>
- **par email** à l'adresse mail suivante (en format PDF) :
lea.chancel@caritat.fr
- **par courrier** à l'adresse suivante (un exemplaire relié) :
Léa CHANCEL
CARITAT
24 rue Tronchet
75008 PARIS

Les dossiers seront accompagnés d'un déroulé pédagogique exposant ce que le candidat veut enseigner et la manière dont il souhaite s'y prendre. Y sera associé un cas pratique à dérouler dans la formation, de préférence sous Excel. Ils seront envoyés sous format électronique. **Les coordonnées du candidat devront apparaître en clair.**

Ainsi, en présentant son travail au jury du Prix Caritat, le candidat s'engage à accepter les obligations suivantes dès lors qu'il sera désigné comme lauréat :

- Accepter le cadre général du déroulement du prix et le caractère souverain des décisions du jury.
- Accorder un entretien pour publication à un organe de la presse économique ou spécialisée afin d'exposer ses orientations de recherche et ses conclusions. Des extraits de cet entretien pourront être repris par CARITAT dans sa communication interne et externe.
- Réserver à CARITAT la faculté de publier sous forme de livre le travail primé.
- Le lauréat devra de plus réaliser, dans le cadre de CARITAT, une formation devant un public d'actuaire ou chargés d'études actuarielles afin de le former au sujet retenu. Il sera rémunéré en tant que formateur selon la grille générale instituée par CARITAT.

Les dates clés

Les travaux du concours 2024 devront être remis au plus tard le mercredi **31 mars 2026** avant 00 h 00.

- Dates des oraux en présence du jury : **avril 2026** (la date sera précisée aux candidats présélectionnés)
- Date de la remise des prix : **mai 2026** (la date sera précisée ultérieurement)

Le jury

Le jury est constitué de membres de l'enseignement supérieur et de professionnels de l'assurance, de la réassurance ou de la finance (responsables formation, membres de cabinets de conseil et audit, actuaires qualifiés et certifiés par l'Institut des Actuaires), qui s'engagent à respecter la confidentialité des données contenues dans les travaux soumis.

Présentation devant le jury

Chaque candidat devra effectuer une présentation d'une heure devant le jury, accompagnée d'un support Power Point d'1 à 15 pages pour la partie théorique, ainsi que d'un cas pratique d'application.

Critères de notation, date et montant des prix

L'attribution de ces prix se fait sur la base des principaux critères suivants :

- La simplicité des explications données
- Le caractère innovant
- La pertinence des modèles utilisés
- Le degré d'approfondissement et de réflexion
- L'intérêt professionnel de l'étude
- Les applications pratiques

Le prix est doté d'un montant de **5 000 €**.

Cette récompense sera remise au lauréat sous forme de chèque.

En complément, le lauréat et les candidats aux mentions dites « mérite » bénéficieront d'une invitation à l'une de nos formations inter-entreprises. Un accompagnement et un soutien en animation seront également garantis pour chacun, qui verra sa formation s'inscrire au catalogue de CARITAT.

Les lauréats autorisent CARITAT à publier et à mettre en ligne sur son site les formations primées.

Ils consentent à CARITAT l'exclusivité des formations délivrées sur le thème privé.

À noter que, selon l'article 126 de l'annexe du Code général des impôts, le gain de ce concours est exonéré d'impôt, à titre de gain exceptionnel.

Pour tout complément d'information, contactez Léa CHANCEL au 01 44 51 04 01.